

Le parti libéral du Canada a toujours favorisé l'idée d'établir des relations plus intimes avec les Etats-Unis. Au contraire le parti conservateur a toujours été hostile à la réciprocité, à moins que ce fut à des conditions inacceptables. Mais maintenant le Canada était gouverné par des hommes plus libéraux et possédant un esprit plus large. L'honorable Wilfrid Laurier, le premier ministre du Canada, est un homme à vues larges. C'est un libéral à tout crin. Sa connaissance des affaires américaines est profonde et considérable, et il espère ardemment que des relations sociales, amicales et commerciales plus intimes seront établies entre les deux pays.

Le Canada, "ajouta M. Charlton," va certainement essayer, dans un avenir prochain, d'obtenir un traité de réciprocité commerciale avec les Etats-Unis; un traité en vertu duquel tous les produits naturels seront échangés en franchise et qui comprendra de plus, une liste d'articles manufacturés aussi étendue que l'exigera l'établissement d'un juste équilibre des intérêts mutuels.

Quand les conditions du commerce entre les deux pays seront soigneusement analysées, a dit M. Charlton, on constatera que les avantages qui découleraient de l'échange libre des produits naturels ne seraient pas complètement du côté du Canada. La suppression de l'impôt canadien sur le maïs aurait pour effet de créer une consommation énorme de ce grain au Canada tant pour l'alimentation du bétail que pour d'autres fins. Le porc américain serait considérablement employé par les commerçants de bois canadiens, s'il était admis en franchise, et le rappel de l'impôt canadien sur la farine permettrait aux Etats-Unis d'approvisionner de ce produit la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Edouard, à l'exclusion du blé produit dans l'Ontario et le Manitoba. Le bœuf préparé par les maisons de Chicago trouverait un marché étendu dans les cités et les villes canadiennes, et le rappel de l'impôt de 60 sous sur la houille bitumineuse ferait cesser la consommation de la houille de la Nouvelle-Ecosse dans tout le Canada à l'ouest de Montréal, cette cité comprise.

La bifurcation des chemins.

Il y a une déclaration, sur laquelle M. Charlton a insisté, qui semble avoir une signification toute particulière. Elle nous représente le Canada comme étant rendu à la bifurcation des chemins. D'un côté se trouvent les relations amicales, sociales et commerciales avec les Etats-Unis et la disparition graduelle de la brèche qui n'a fait que s'agrandir depuis 1886. De l'autre côté, les projets de confédération impériale, de consolidation de l'Empire, un système anglais distinct embrassant la mère-patrie et toutes ses colonies, des lignes de vapeurs améliorées et des services de câbles télégraphiques; des droits différentiels anglais établis en faveur des colonies et des tarifs différentiels coloniaux à l'avantage de l'Angleterre; la représentation coloniale dans le parlement impérial; en un mot, tout un mouvement en faveur de la consolidation et l'unification de tous les postes dispersés par tout le domaine impérial anglais répandu dans le monde entier. Quand le Canada fera ses ouvertures au gouvernement des Etats-Unis et lui demandera des relations commerciales plus étendues, ce dernier décidera dans quelle voie la Confédération canadienne devra marcher à l'avenir.

Ici, M. Charlton déclare en termes précis au peuple des Etats-Unis que celui-ci a entre ses mains les destinées du Canada, et que, lorsque M. Laurier lui soumettra ses propositions, il appartiendra aux autorités des Etats-Unis de décider si le Canada devra continuer l'œuvre de sa consoli-

tion tout en restant attaché au grand Empire, qui est le nôtre, ou s'il devra, au point de vue commercial, tomber au pouvoir de la grande république située au sud de notre ligne-frontière. J'ai toujours cru que la ligne de conduite poursuivie par les chefs libéraux, lorsque les conservateurs étaient au pouvoir, d'aller ainsi à Washington et d'avoir des entrevues avec le gouvernement américain, derrière le dos des ministres canadiens, était des plus repréhensibles. Je voudrais bien savoir quand a-t-on vu une telle ligne de conduite suivie par aucun pays européen,—quand a-t-on vu un membre de l'opposition aller auprès d'un gouvernement étranger, un gouvernement ami peut-être, et lui souffler à l'oreille que le parti au pouvoir lui était hostile, mais que, lorsque l'autre parti aurait triomphé, il le traiterait avec justice et libéralité. C'est ce qu'ont fait plusieurs membres du gouvernement actuel, lorsqu'ils étaient dans l'opposition. Ils se sont interposés entre le gouvernement alors au pouvoir et celui des Etats-Unis, et ont empêché le gouvernement du Canada de régler quelques-unes des difficultés qui existaient entre les Etats-Unis et le Canada, en disant que les ministres canadiens étaient hostiles à la république voisine. C'était manquer de patriotisme et de loyauté envers le Canada et, dans quelques cas, c'était cotoyer la trahison. Je parle de la conduite de M. Charlton lorsque le projet de loi Wilson était soumis au Congrès. Ce projet de loi contenait une disposition que je lirai, afin de la consigner dans nos archives :—

Pourvu que sur les articles mentionnés dans les paragraphes 672 à 683 inclusivement, lorsqu'ils seront importés d'un pays imposant un droit d'exportation sur les mêmes articles ou quelqu'un d'entre eux, il soit imposé les mêmes droits qui existaient antérieurement à l'adoption de la loi.

Tel était le texte du projet de loi Wilson lorsqu'il fut adopté par le comité du Sénat des Etats-Unis. M. Charlton envoya un mémoire portant sa signature, lequel se lit comme suit :—

Mais la disposition contenue dans ce paragraphe n'atteindra pas le but visé; au contraire, si l'interprétation du signataire de ce mémoire est exacte, elle aura pour effet d'imposer des droits américains sur les articles seulement sur lesquels le Canada impose des droits d'exportation, conséquemment, ajoutant au droit d'exportation canadien et fortifiant par la même la politique du gouvernement canadien.

Il est respectueusement suggéré que cette disposition se lise comme suit :—